



Le 11 mars 2016

Par dépôt électronique et poste

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'adoption de sept normes de fiabilité d'Hydro-Québec par sa direction – Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-3957-2015 / Notre référence : R051782 JOT

Chère consœur,

Le Coordonnateur a pris connaissance des demandes d'intervention et des budgets proposés par Énergie La Lièvre S.E.C. (ELL) et Rio Tinto Alcan (RTA) dans le dossier mentionné en objet.

Le Coordonnateur s'en remet à la Régie quant à l'attribution du statut d'intervenant à ces deux intéressés et à l'appréciation du caractère raisonnable des budgets soumis.

Le Coordonnateur réitère qu'il est en accord avec le traitement des normes de fiabilité par bloc et par le biais de séances de travail, tel que proposé par la Régie et qu'il favorise un traitement efficace du présent dossier dans un objectif d'harmonisation des normes de fiabilité du Québec avec celles des États-Unis.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT/sg

C.c. Intéressés